15 AVR. 2011
Par

SARL ABCM OPTIQUE
SARL au capital de 10 000 euros

43 rue du chanoine Boulogne
27220 St André de l'Eure

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vendredi premier avril à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

SONT PRESENTS :

• Melle CABANES Mélanie	titulaire de	50 parts
• Melle BERJOT Alison	titulaire de	50 parts
	---	---
Soit le nombre de parts composant le capital		**100 parts**

L'assemblée générale est présidée par Mademoiselle BERJOT Alison, associée.

Elle constate que l'assemblée réunit plus de la moitié du capital, en conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

AB MC

La présidente dépose sur le bureau :

- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérante, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du gérant
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de nommer en qualité de gérant :

- Mademoiselle BERJOT Alison demeurant au 44 rue du vieux lavoir 78910 ORVILLIERS, à compter du 1er avril 2011 pour une durée illimitée.

La gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AB MC

DEUXIEME RESOLUTION

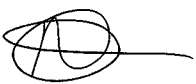
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs du porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par la gérante et les associés.

Melle BERJOT Alison



Melle CABANES Mélanie

